



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le seize Mars deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, Mme POTIRON Christine à M. MOCHET Christian ;

Secrétaire de séance : M. PHILIPPOT Thomas ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services et Mme GAUTIER Carmen, coordinatrice du secrétariat général

Informations

M. le Maire accueille les élus pour le conseil d'installation.

M. le Maire signale que la séance est enregistrée.

M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal et les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Ensuite, M. Melaine MORIN, en tant que doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée.

M. Morin fait l'appel de tous les élus présents et précise que Mme Potiron a donné pouvoir à M. Mochet, Mme Sépulchre de Condé a donné pouvoir à Mme Jamain.

M. Morin constate que le quorum est atteint.

Nomination du secrétaire de séance

En début de séance, Monsieur Thomas PHILIPPOT a été désigné secrétaire de séance, en l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée a pris acte du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2026.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Election du Maire
- 2/ Fixation du nombre d'adjoints
- 3/ Election des adjoints
- 4/ Charte de l'élu

2026-03-26 - ELECTION EXECUTIF - Election du Maire

Rapporteur : Le doyen d'âge

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Amélie BLANDEAU et Monsieur Hervé BÔCHER

Le doyen d'âge lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire.

Un conseiller s'est déclaré candidat :

- M. Melaine MORIN

« Je sollicite votre confiance en me portant candidat à ma succession au poste de maire de la commune de Servon-sur-Vilaine.

Avec l'ensemble des élus de l'équipe « Bien Vivre Servon » parmi lesquels, si vous m'accordez votre confiance je solliciterai l'élection de 8 adjoints,

Je m'engage à porter le projet « Bien Vivre Servon » et les valeurs de solidarité, de tolérance, d'ouverture et de pluralité qui le sous-tendent pour

- *Une commune solidaire et inclusive, attentive à tous ses habitants*
- *Une commune qui favorise les rencontres, la convivialité et le partage*
- *Une commune attractive et accueillante pour ses habitants et ses entreprises*
- *Une commune résiliente tournée vers l'avenir, et protectrice de ses ressources*

Projet qui a reçu un très large assentiment des servonnais lors du scrutin de ce 15 mars dernier

Je m'engage à être à votre écoute, à vous soutenir dans votre engagement municipal et à mettre tous les moyens pour un fonctionnement démocratique et transparent de notre assemblée

Je m'engage à être le maire de toutes et tous les servonnaises et les servonnais et particulièrement attentif aux signaux d'alerte qui pourraient être émis

Je m'engage à conduire les équipes avec un management bienveillant favorisant l'efficacité, la créativité et l'innovation pour le plus haut service rendu aux servonnais

Je m'engage, toujours dans l'intérêt général, à porter la voix de notre commune dans les instances supra communales en particulier le Pays de Chateaugiron communauté, notre partenaire privilégié

C'est ainsi que je sollicite votre confiance la plus large. »

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé une enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement. Les membres du bureau comptent les émargements. L'urne est ouverte. Le nombre d'enveloppes et le nombre de bulletins sans enveloppe sont vérifiés et comparés au nombre d'émargements.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 27

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Nombre de suffrages obtenus :

- M. Melaine MORIN : 27 voix

M. Melaine MORIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

M. MORIN remercie les conseillers pour leur vote et la confiance accordée.

« Chers amis servonnaises et servonnais,

Chers collègues du conseil municipal,

Vous également les agents de la collectivité, et particulièrement Sandrine et Carmen présents ce soir,

Vous Mme et M. les journalistes,

C'est avec honneur et également fierté que je reçois le renouvellement des missions de maire qui me sont confiées. Ce n'est pas sans émotion que je perçois sans doute la reconnaissance du travail réalisé ces dernières années mais surtout la confiance accordée pour présider, aux côtés d'une équipe que je qualifierai tout simplement de superbe, aux destinées de notre commune.

A ce moment, mes premières pensées vont à mes proches qui, malheureusement ne peuvent être là ce soir. Je les remercie d'accepter mes engagements voire de les partager mais peut-être aussi exceptionnellement les subir.

Merci aussi à l'ensemble de l'équipe « Bien Vivre Servon » pour son engagement, son implication, pour chacun selon sa diversité m'accompagner dans cette responsabilité de maire car un maire, c'est ma conception, c'est avant tout une équipe au service d'une collectivité.

A ce moment j'ai également une pensée pour tous les anciens élus et là je pense bien sûr à tous mes collègues de la dernière mandature, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité qui se sont donné sans compter leur temps sans ménager leurs efforts avec altruisme pour la cause publique, mais je pense également à tous les élus des mandatures antérieures (une pensée particulière pour les maires honoraires Marie-Claude Gatel et Joseph Jan qui quelque part ont nourri les prémices de cette équipe rassemblée autour de nos valeurs républicaines) tous les anciens élus qui nous laissent un héritage exceptionnel, cette belle commune de Servon que l'on adore pour plagier une commune voisine.

Un héritage sur lequel nous pouvons compter pour construire et encore mieux vous servir chers servonnais. Merci donc bien chaleureux à ces anciens élus.

Un grand merci également pour les équipes qui toujours s'investissent pour mettre en œuvre le projet politique avec application. Mais reconnaissance et merci particulier pour, comme je le dis souvent, assurer la continuité de service durant cette période de transition, changement de mandature avec des questions bien légitimes mêlant inquiétude et curiosité (qui se présente, qui est élu, qui sera l'adjoint) bref un quotidien un peu chamboulé avec le devoir de bien servir toujours aussi présent. Merci à eux tous, ils s'acquittent de leurs missions avec brio.

Enfin, un grand merci à vous servonnaises et servonnais pour la reconnaissance du travail réalisé (vous l'avez largement exprimé lors de nos rencontres pendant cette campagne) mais surtout pour la grande confiance que vous avez accordé lors de ce scrutin confiance à l'égard du projet mais également confiance à l'égard de l'équipe.

Cette confiance nous va droit au cœur mais également nous oblige et c'est ce à quoi l'équipe va s'employer avec l'ambition personnelle d'être le maire de tous les servonnais mais surtout l'ambition collective de l'équipe d'être les élus de tous les servonnais qu'ils soient jeunes ou seniors, actifs ou retraités, quel que soit leur catégorie socio-professionnelle, tous doivent avoir notre écoute, tous doivent pouvoir bénéficier de notre accompagnement, personne ne doit rester au bord de la route.

Maintenant bien en place, dès demain, l'équipe va pouvoir œuvrer à la réalisation du programme qui vous a été proposé.

Dès demain, l'équipe va œuvrer contre l'isolement des seniors en s'activant à l'organisation du repas du CCAS du 11 avril prochain.

Dès demain l'équipe va poursuivre son engagement pour renforcer l'accès à la santé en accompagnant la construction d'un pôle médical.

Dès demain, l'équipe s'engage sur le soutien aux familles avec la mise en place d'une tarification solidaires pour les séjours d'été des enfants et jeunes.

Dès demain l'équipe s'engage sur les événements fédérateurs nuit des sports et olympiades.

Dès demain l'équipe poursuit son engagement sur les projets de boulo-drome et de rénovation de la salle Olympie.

Dès demain l'équipe poursuit son engagement sur les projets Champ Marqué Chaussée et Clemenceau pour encore mieux dynamiser notre centre bourg.

Dès demain l'équipe s'active à l'amélioration de notre cadre de vie avec l'ouverture du chantier Charles Brisou.

Dès demain l'équipe va prendre toute sa place au Pays de Châteaugiron Communauté au profit d'un territoire solidaire.

Dès demain l'équipe va s'employer à faire de Servon

- *Une ville active et sportive*
- *Un territoire engagé bio*
- *Une ville et villages fleuris 2 fleurs*
- *Une ville citoyenne*

Chers servonnais, avec une équipe plurielle associant expérience et renouvellement, exigeante quant à l'intérêt général, ouverte et tolérante, partageant les valeurs républicaines, nous aurons à cœur de ne pas vous décevoir pour une commune vivante, une commune humaine.

Avec une équipe engagée pour vous, ensemble, construisons notre avenir servonnais. »

2026-03-27 - ELECTION EXECUTIF - Fixation du nombre d'adjoints

Rapporteur : Le maire nouvellement élu

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Chaque commune doit disposer au minimum d'un adjoint.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal de Servon-sur-Vilaine est composé de 27 membres. Le nombre d'adjoint ne pourra donc être supérieur à 8.

M. le Maire propose de créer huit postes d'adjoints au maire.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- DE CRÉER huit postes d'adjoints au maire.

Rapporteur : le maire nouvellement élu

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. MORIN, nouvellement élu, propose une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

- M. Melaine MORIN propose une liste de candidats composée de :
Dominique MARCHAND, Sophie RANDUINEAU-PIROT, Éric MONLIBERT, Lara BAKHOS,
Benoît DUFLOS, Cathy MIOT, Hervé BOCHER et Rozanne JAMAIN

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé une enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement. Les membres du bureau comptent les émargements. L'urne est ouverte. Le nombre d'enveloppes et le nombre de bulletins sans enveloppe sont vérifiés et comparés au nombre d'émargements.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 27

Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 1

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Nombre de suffrages obtenus :

- Liste de candidats : Dominique MARCHAND, Sophie RANDUINEAU-PIROT, Éric MONLIBERT, Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Cathy MIOT, Hervé BOCHER et Rozanne JAMAIN : 26 voix

La liste avec en tête M. Dominique MARCHAND, a obtenu la majorité absolue. Sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint : Dominique MARCHAND,
- 2^{ème} adjoint : Sophie RANDUINEAU-PIROT,
- 3^{ème} adjoint : Éric MONLIBERT,
- 4^{ème} adjoint : Lara BAKHOS,
- 5^{ème} adjoint : Benoît DUFLOS,
- 6^{ème} adjoint : Cathy MIOT,
- 7^{ème} adjoint : Hervé BÔCHER,
- 8^{ème} adjoint : Rozanne JAMAIN.

M. MORIN remet une écharpe à chaque adjoint.

Rapporteur : Le maire nouvellement élu

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 qui prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°2025-1249 portant création du statut de l' élu local qui a étendu le contenu de cette charte de l' élu local en y intégrant les droits attachés au mandat local ainsi qu'un renforcement des obligations déontologiques (articles L1111-12 à L1111-14 du Code général des collectivités territoriales).

M. le Maire a lu la charte de l' élu local. Celle-ci a été signée par le Maire et chacun des conseillers.
M. le Maire a remis l' ensemble des membres du Conseil municipal une copie de cette charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d' exercice des mandats locaux ».

Le conseil municipal :

- PREND ACTE de la charte de l' élu local



La séance est levée à 20:20

Monsieur le Maire félicite tous les élus et invite à se retrouver autour d'un pot.

Feuillet clôturant la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Délibérations reçues en Préfecture le 23/03

N° D'ORDRE	OBJET
2026.03.26	Election du Maire
2026.03.27	Fixation du nombre d'adjoints
2026.03.28	Election des adjoints
2026.03.29	Charte de l'élu

Melaine MORIN, Maire 	Thomas PHILIPPOT, Secrétaire de séance 
PROCÈS-VERBAL VALIDÉ LORS DE LA SÉANCE DU MERCREDI 1 ^{ER} AVRIL 2026	